

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 15 juin 2010 18h
AULT
Compte rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 21 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1-Finances – Budget général – décision modificative n°1/2011

Considérant les crédits votés au budget primitif 2011 lors de la séance du conseil communautaire du 21 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise les ouvertures de crédits budgétaires suivantes :

- 1 -Dépenses : chapitre 67
 article 6718 « autres charges exceptionnelles » : + 200€
 article 6713 « secours et dots » : + 3500€
-Dépenses : chapitre 022 « dépenses imprévues » : - 3700€

- 2 -Dépenses : chapitre 20
 article 205 « concessions et droits similaires » : + 700€
-Dépenses : chapitre 21
 article 2183 « matériel informatique » : - 700€

- 3 -Dépenses : chapitre 204
 article 204141 « subventions d'équipement versées » : + 14 000€
-Dépenses : chapitre 23
 article 2313 « immobilisations en cours » : - 14 000€

2- Finances – Budget annexe ZI – décision modificative n°1/2011

Considérant les crédits votés au budget primitif 2011 lors de la séance du conseil communautaire du 21 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise l'ouverture de crédits budgétaires suivante :

- Dépenses : chapitre 65 – article 6532 « missions » : + 500€
- Dépenses : chapitre 011 – article 6188 « divers » : - 500€

3- Finances – Autorisation paiement titre de recettes OM 2006 – commune de Friaucourt

En date du 28 février 2005 et dûment autorisée par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2004, la communauté de communes a signé avec la commune de Friaucourt une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels relative à la continuité du service ferrailles offert aux habitants de Friaucourt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de ne pas opposer la prescription pour cette dépense et autorise le paiement du titre n°102 du 14.12.2006 d'un montant de 1000€qui est parvenu tardivement à la communauté de communes.

4- Développement Economique – Travaux ZAC Phase 2 – Tranche 1-2 – attribution MAPA et signature marché

Par délibération du 21 avril 2011, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché public adapté (MAPA) sur la base du DCE élaboré par le cabinet V3D Concept et le bureau d'études Diagonale Environnement pour la poursuite de l'aménagement de la ZAC phase 2 tranche 1.2 sur le territoire de la commune de Oust-Marest.

Ces travaux doivent permettre la viabilisation d'un ensemble de 4 parcelles, l'aménagement d'un parking pour les bus, une plate-forme pour un point d'apport volontaire auxquels il convient d'ajouter le coût des réseaux.

Une publication a été mise en ligne au BOAMP le 2 mai 2011.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la CAO s'est réunie le vendredi 27 mai 2011 et le 10 juin 2011 pour procéder à l'ouverture des plis (20 dossiers retirés - 2 offres déposées) et au jugement des offres présentées par les candidats.

La CAO a examiné l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution suivants : valeur technique : 60%, prix des prestations : 30% et délai d'intervention : 10% et a retenu l'entreprise STPA pour un montant de 243 123,06 €HT.

La durée des travaux est fixée du 12 septembre 2011 au 10 novembre 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'une part d'entériner la proposition de la CAO et d'autre part autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

5- Développement Economique – Association Compétences pour l'Entreprise – demande de participation 2011

La communauté de communes a été sollicitée par l'association « Compétences pour l'Entreprise » domiciliée à CHEPY pour participer financièrement à son budget prévisionnel couvrant la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012.

L'association existe depuis 1997. Sa mission est de conseiller, accompagner individuellement les personnes qui ont un projet de création ou reprise d'entreprise, les aider dans l'analyse et la faisabilité du projet, les démarches entreprises, le plan de financement... mais avant tout d'examiner la situation personnelle de chacun et de donner tous les atouts pour réussir et durer.

L'accompagnement et le suivi sont gratuits pour les porteurs de projet.

L'association peut intervenir auprès de tous les porteurs de projets, qu'ils soient domiciliés en Seine-Maritime ou dans la Somme.

Ce dispositif fonctionne avec le soutien du Conseil Régional de Picardie au titre du FRAPP des Pays des Trois Vallées et Bresle-Yères, du Département de la Somme, de l'Europe au titre du FEDER et des collectivités locales.

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », il est proposé une participation de 4055€ pour l'année 2011.

Monsieur Michel DELEPINE souhaite un complément d'information sur le rôle de cette association.

Monsieur Alain BRIERE rappelle que cette association fonctionne en complémentarité avec la CCI Littoral Normand Picard et qu'elle exerce son activité à l'échelle des Pays des 3 Vallées et du Pays Bresle Yères.

Monsieur Jean-Pierre TROLEY présente le bilan 2010 de l'association qui a progressé de 30 % en terme de demande d'accompagnement des porteurs de projets : il ajoute que 109 créations et reprises d'entreprises ont été réalisées avec une création de 170 emplois soit une augmentation de 50 %.

Monsieur Emmanuel MAQUET propose que le montant attribué en 2011 soit identique à celui de 2010 soit 4055 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement de cette participation à l'association « Compétences pour l'Entreprise ».

6- Association Somme Initiative – adhésion et autorisation cotisation 2011

La communauté de communes Bresle Maritime poursuit sa démarche de promotion du parc environnemental d'activités de Gros-Jacques.

Monsieur Emmanuel MAQUET indique que cette association permet une mobilisation de fonds des partenaires financiers.

Dans ce cadre, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise l'adhésion de la CCBM à l'association « Somme Initiative » dont le siège est à Amiens.

L'objet de cette association est de soutenir l'initiative des créateurs et repreneurs d'entreprises dans la Somme et donc de permettre à la CCBM d'être en relation avec ces créateurs et porteurs de projets. A titre indicatif, le montant de la cotisation 2011 a été fixée à 500€

7- Association GRANDDE – adhésion et autorisation cotisation 2011

La communauté de communes Bresle Maritime poursuit sa démarche de promotion du parc environnemental d'activités de Gros-Jacques.

Dans ce cadre, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise l'adhésion de la CCBM à l'association GRANDDE (Groupement Régional d'Animation Normand de Développement Durable).

L'objet de cette association est de mettre en relation des entreprises normandes qui sont dans une démarche de développement durable pour accroître leurs parts de marché. A titre indicatif, le montant de la cotisation 2011 a été fixée à 200€

8- Communication – Guide communauté de communes 2012 – convention d'édition et de régie publicitaire

La CCBM souhaite renouveler la réalisation de son guide annuel à destination des 35000 habitants de son territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer une convention d'édition et de régie publicitaire avec la SAS Les Editions d'Alstorg domiciliée à Boulogne-Billancourt.

La SAS Les Editions d'Alstorg se chargera de tous les contacts d'édition, d'impression et de coordination sur les thèmes devant être développés dans le guide intercommunal.

La SAS Les Editions d'Alstorg s'engage à envoyer une épreuve complète du guide qui devra être validée par la CCBM.

La SAS Les Editions d'Alstorg financera l'intégralité des frais de conception, de composition, de photogravure, d'impression, de reliure, de routage et de distribution du guide intercommunal.

La SAS Les Editions d'Alstorg se chargera de faire parvenir les exemplaires destinés aux annonceurs.

Monsieur Alain BRIERE souhaite un retour des questionnaires « prospective » afin de préparer le dépouillement des réponses. Il informe également que la Lettre du Président sera envoyé par courriel aux communes, à charge pour elles d'assurer la diffusion auprès des délégués communautaires et des conseillers municipaux.

9- OM – Rapport annuel 2010

La communauté de communes exerce la compétence Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 impose l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport 2010, ci-joint, qui a été présenté et validé en commission déchets le jeudi 26 mai 2011.

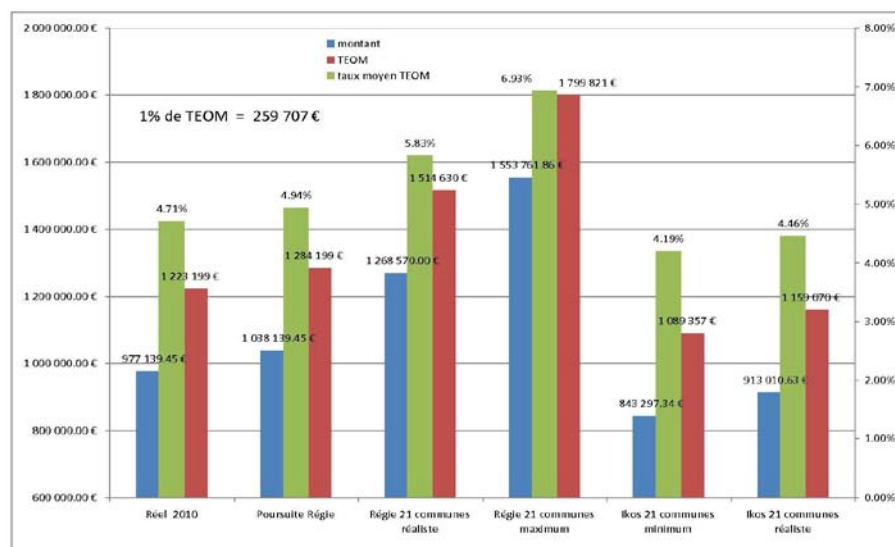
10-OM – Proposition de suspension de la régie de collecte OM

Lors du conseil communautaire du 06 octobre 2010, l'organisation de gestion et un projet d'avenir du service actuel en régie directe avaient été évoqués.

Par une très large majorité, le conseil communautaire avait souhaité reporter ce point dans l'attente d'éléments de comparaison supplémentaires avec une étude sur l'élargissement de la régie aux 21 communes du territoire.

Cette étude a été réalisée et présentée en commission gestion des déchets du 26 mai 2011.

La synthèse de cette étude se trouve dans le tableau ci-dessous :



Au vu des éléments de cette étude, la commission s'est prononcée en faveur d'une mise en suspension de la régie de collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2011. Les agents seraient placés en détachement pour une durée de 6 mois auprès du prestataire de collecte. Ils conserveraient leur statut de fonctionnaire ainsi que les conditions salariales actuelles.

Monsieur Reynald BOULENGER se prononce contre cette proposition touchant l'emploi public et s'inquiète sur l'avenir professionnel des agents dans une situation de détachement dans une entreprise privée. Il souhaite connaître la durée prévisionnelle de ce détachement.

Monsieur Lucien FOSSE indique qu'une durée prévisionnelle de 6 mois peut être proposé aux agents à titre d'essai à compter du 1^{er} juillet et sur la base du volontariat.

Monsieur Alain BRIERE insiste sur l'obligation d'informer individuellement les agents concernés par la décision du Conseil Communautaire.

Il ajoute qu'une réintégration est toujours possible dans la mesure où celle-ci est prévue dans leur statut de fonctionnaire qu'il conserve pendant la durée du détachement.

Il indique que l'emploi public n'est pas supprimé et qu'il s'agit d'un essai pour les agents.

D'autre part, les conditions prévisionnelles de détachement devront impérativement être respectées par l'entreprise privée.

Monsieur Philippe POUSSIER se prononce contre cette proposition et émet des doutes sur le respect des conditions de détachement proposées par l'entreprise.

Monsieur Guy DEPOILLY rappelle que la CCVI exerce cette compétence en régie.

Monsieur Alain BRIERE indique que la situation de la CCBM est différente parce que la CCVI exerce d'autres compétences (ramassage scolaire par exemple) et qu'elle bénéficie donc d'infrastructures (garages...) pouvant être utilisées pour le ramassage des OM.

Monsieur Lucien FOSSE ajoute que la taille peu importante de la régie est un réel handicap pour son fonctionnement.

Monsieur Alain LONGUENT souhaite défendre le service public ; il exprime son accord sur l'effet de taille et s'interroge sur les possibilités immédiates d'exercer la compétence en régie sur la totalité du territoire.

Il rappelle que les agents de la ville du Tréport ont du participer pendant un an au remplacement des agents de la Communauté de Communes pour pouvoir exercer le service.

Monsieur Alain BRIERE rappelle que la Communauté de Communes a beaucoup de projets d'équipements à réaliser ou déjà en cours de construction et qu'il va être difficile de financer d'autres investissements pour pouvoir exercer la compétence OM sur tout le territoire (achat véhicules, bâtiment garages...).

Monsieur Jean-Claude DAVERGNE souhaite que l'assemblée se prononce sur cette expérimentation au vu des éléments présentés en commission déchets.

Monsieur Reynald BOULENGER s'interroge sur la destination des économies annoncées pour les habitants de la CCBM.

Monsieur Alain BRIERE indique qu'une réflexion est en cours pour que le service d'accueil des habitants dans les déchetteries soit effectué par le personnel de la CCBM.

Monsieur Lucien FOSSE indique qu'une réflexion est en cours sur le montant du taux pivot de TEOM pour toutes les communes avec le dispositif de lissage.

Monsieur Eddie FACQUE a des inquiétudes par rapport aux conditions de travail des agents en détachement dans cette entreprise.

Monsieur Michel DELEPINE s'interroge sur l'urgence de prendre une décision.

Monsieur Alain BRIERE rappelle que l'état des véhicules est particulièrement dégradé et qu'il est impératif de prendre en compte rapidement le respect des normes de sécurité imposées à la CCBM.

Monsieur Reynald BOULENGER s'interroge sur les conditions salariales des agents.

Monsieur Alain BRIERE indique que leur situation actuelle doit être maintenue en position de détachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce sur l'arrêt de cette régie compte tenu des éléments présentés en commission tant au niveau de la situation future des agents que des conditions actuelles d'exercice du service.

Contre: 6

Abstention: 5

11- OM – Proposition d'avenant au marché de collecte OM pour Le Tréport-Flocques

Par délibération du 06 décembre 2007, le conseil communautaire a décidé d'entériner la proposition de la CAO attribuant le marché OM- lot 1 : collecte et évacuation des ordures ménagères à l'entreprise IKOS Services pour un montant de 602 139,15 €HT.

Cet avenant n°4 a pour objet d'assurer la collecte et l'évacuation des ordures ménagères sur les communes de Flocques et du Tréport dès la mise en suspension de la régie de collecte OM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire:

- entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le vendredi 10 juin 2011,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de Collecte et Evacuation des Ordures Ménagères
- et autorise Monsieur le Président à signer les pièces de marché relatives à cet avenant.

Contre: 5

Abstention: 3

12- OM – Affectation du matériel de transport – régie OM

Afin d'assurer la poursuite de la prestation de collecte de OM au Tréport et à Flocques, le prestataire a fait une demande pour disposer des bennes ordures ménagères dans le cadre d'un contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la location des bennes ordures ménagères à la société IKOS Environnement jusqu'au 31 décembre 2011.

Contre: 6

Abstention: 3

13- OM – Autorisation lancement marché collecte OM et approbation DCE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Déchets », la Communauté de Communes doit passer des marchés publics de prestations de services pour exécuter la collecte, le transport, le stockage, le tri et le traitement des déchets ménagers.

Conformément aux règles édictées par le code des Marchés Publics, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres, approuve le dossier de consultation des entreprises pour la collecte des ordures ménagères et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette démarche pour :

- Lot 1 : collecte des ordures ménagères résiduelles
- Lot 2 : collecte des déchets verts
- Lot 3 : collecte des encombrants
- Lot 4 : mise en place de compacteurs
- Lot 5 : collecte et valorisation des cartons

14- OM – Autorisation avenant au marché des déchèteries pour Beauchamps

Par délibération du 11 décembre 2008, le conseil communautaire a décidé d'entériner la proposition de la CAO attribuant le marché OM- Lot 2 : Gardiennage, gestion et exploitation des déchèteries d'Ault et du Tréport, Gestion et exploitation du quai de transfert du Tréport à l'entreprise IKOS Services pour un montant de 578 019,67 €HT.

Cet avenant n°4 a pour objet d'assurer la gestion et l'exploitation de la déchèterie de Beauchamps dès son ouverture prévue en septembre et jusqu'à la fin de l'année 2011 (location et évacuation des bennes, traitement des déchets). Les principaux déchets acceptés seront les suivants : déchets verts, encombrants, bois, gravats, ferrailles, cartons, déchets ménagers spéciaux (DMS).

Monsieur Philippe POUSSIER exprime son mécontentement sur l'état de la déchetterie du Tréport.

Monsieur Lucien FOSSE indique que les services de la DRIRE n'ont pas formulé de remarque particulière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide:

- d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le vendredi 10 juin 2011,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de Gardiennage, gestion et exploitation des déchèteries d'Ault et du Tréport, Gestion et exploitation du quai de transfert du Tréport
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de marché relatives à cet avenant.

15- OM – Avenant marché pour l'arrêt de la mise en place des bennes encombrants-déchets verts – secteur Beauchamps –

Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer un marché de Collecte et évacuation des déchets verts, encombrants et ferrailles avec l'entreprise DECLERCQ pour un montant de 76 881 €HT et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Suite à l'ouverture de la déchèterie de Beauchamps, prévue en septembre, cet avenant n°1 en réduction a pour objet de supprimer la mise en place et l'évacuation des bennes de déchets verts et d'encombrants installées sur les communes de Beauchamps, Bouvaincourt, Incheville et Longroy.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de Collecte et évacuation des déchets verts, encombrants et ferrailles
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de marché relatives à cet avenant.

16- OM – Création emploi filière technique adjoint technique de 2^{ème} classe

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'exercice de la compétence Environnement : collecte, transport, stockage, tri et traitement des déchets et plus particulièrement la gestion des déchèteries,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la création d'un emploi de la filière technique au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe par transfert de l'emploi existant au SIVOM de Gamaches à compter du 1^{er} août 2011.

17- OM – Autorisation lancement marché – gestion et exploitation des déchèteries et approbation DCE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Déchets », la Communauté de Communes doit passer des marchés publics de prestations de services pour exécuter la collecte, le transport, le stockage, le tri et le traitement des déchets ménagers.

Conformément aux règles édictées par le code des Marchés Publics, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres et approuve le dossier de consultation des entreprises pour la gestion et l'exploitation des déchèteries et à signer tout document relatif à cette démarche pour :

- Lot 1 : gestion et exploitation des déchèteries du Tréport, Ault et Beauchamps et du quai de transfert
- Lot 2 : Evacuation des cartons des déchèteries
- Lot 3 : Evacuation des ferrailles des déchèteries
- Lot 4 : Collecte et valorisation des cartons des marchés
- Lot 5 : Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) des déchèteries

18- OM – Adhésion charte déchèterie CG 80

Une Charte Qualité des Déchèteries de la Somme a été créée par le Conseil Général de la Somme en 2003, en vue d'améliorer le taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie et d'harmoniser les conditions d'accueil des professionnels en déchèterie.

Suite à une étude d'évaluation, le Conseil Général a décidé, en collaboration avec les signataires, de rédiger une nouvelle charte pour tenir compte de l'évolution réglementaire de la gestion des déchets, intégrer de nouveaux partenaires et rendre l'application de la charte plus efficace.

Cette charte a été validée par la commission permanente du conseil général le 24 janvier 2011.

Les principales nouveautés apportées par la nouvelle charte sont :

- l'adhésion du Conseil Régional de Picardie et du réseau des ressourceries,
- l'ouverture de la charte aux maîtres d'ouvrages et aux gestionnaires privés,
- l'intégration du respect de la réglementation, notamment en terme de sécurité,
- l'intégration de nouvelles filières de valorisation, telles que les DEEE,
- l'intégration de la notion de prévention, et en particulier du réemploi,
- un plan de formation pour les gardiens de déchèterie,
- une évaluation régulière de l'application de la charte accompagnée d'une labellisation à trois niveaux, en fonction de la qualité de la gestion de la déchèterie,
- la conditionnalité des aides départementales pour la création ou la modernisation des déchèteries à l'adhésion à la charte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adhérer à la charte pour les déchèteries d'Ault et de Beauchamps et autorise Monsieur le Président à signer cette charte.

19- OM – Autorisation avenant ECOFOLIO

Par délibération du 18 novembre 2008, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec l'éco-organisme, EcoFolio afin de bénéficier d'un soutien pour la collecte des imprimés gratuits.

Cet avenant a pour objet de modifier la convention nous liant à EcoFolio. Cette modification est motivée par l'élargissement des documents visés par l'éco-contribution des papiers et par les nouvelles modalités de collecte des données nécessaires au calcul des soutiens.

Cet avenant a été rédigé en concertation avec les associations de collectivités territoriales et d'élus et a

reçu un avis favorable de celles-ci.

La signature de cet avenant est un préalable indispensable à la déclaration 2011 des papiers recyclés (tonnages 2010). A défaut de signature de l'avenant, la déclaration sera impossible et les soutiens EcoFolio ne pourront être versés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention avec ECOFOLIO.

20- Tourisme – Chemin Vert du Petit Caux (CVPC) – projet de vente de parcelles non indispensables

Dans le cadre de l'indivision du Chemin Vert du Petit Caux qui associe les communautés de communes du Petit Caux, Yères et Plateaux et Bresle Maritime, le comité de pilotage a proposé la vente de parcelles non indispensables à l'utilisation des chemins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le principe de la vente de ces parcelles. Il est nécessaire de préciser que ces parcelles ne doivent en aucun cas entamer l'emprise du chemin, ni ses accès. Les acquéreurs ne devront pas permettre d'accès autre que piéton, VTT ou cavalier entre leur propriété et le chemin vert.

Par la suite, une délibération sera prise pour chaque vente au vu du projet d'acte administratif.

21- Tourisme – Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) – approbation lancement démarche

Dans un contexte touristique :

- de concurrence territoriale accrue,
- d'évolution constante des comportements des clientèles,
- et d'évolution radicale des métiers du tourisme,

Le président propose que la communauté de communes Bresle Maritime - dans le cadre de sa compétence Promotion touristique d'intérêt communautaire – soit maître d'ouvrage de la mise en place d'un schéma local d'organisation touristique (SLOT).

L'objectif du SLOT sera de structurer et définir les fonctions d'accueil, d'animation et de développement touristique à l'échelle de l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Suite à la présentation du contexte et des principaux principes du SLOT le 1^{er} juin 2011 à Eu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire confirme son intérêt pour la démarche et sa volonté pour que soit mis en œuvre un SLOT à l'échelle de la communauté de communes.

22- Equipements communautaires – Transport scolaire vers la piscine de Mers les Bains – attribution MAPA et signature marché

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 17 mai 2011 aux publications habilitées à recevoir des annonces légales (BOAMP et Marchés-sécurisés) pour le transport en autocars d'élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes et des communes de Melleville, Guerville et Saint Rémy Boscrocourt vers la piscine municipale de Mers Les Bains à compter du 12 septembre 2011 jusqu'au 29 juin 2012.

La date limite de réception des offres a été fixée au 8 juin 2011-12h.

Les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sont :

- prix des prestations (60%),
- valeur technique de la proposition (40%).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'une part de retenir la SARL L'Oiseau Bleu avec un tarif à la rotation de 69 €HT pour 699 rotations estimées et d'autre part d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes pièces utiles pour mener à bien ce dossier.

A titre indicatif, le tarif à la rotation pour l'année scolaire 2010-2011 est de 70.90 €HT pour 677 rotations estimées.

23- Equipements communautaires – Apprentissage natation-transport scolaire vers la piscine – convention financière avec la commune de MELLEVILLE

Les communes de Millebosc, Longroy, Melleville et Guerville sont regroupées au sein du R.P.I de la forêt d'EU.

Depuis 2006, des conventions ont été signées avec la commune de Melleville et la Communauté de Communes pour définir les modalités d'exécution de la location du bassin de la piscine de Mers les bains pour les élèves de l'école de Melleville et leur transport jusqu'à cet équipement.

A compter de l'année scolaire 2009-2010, il a été décidé de répercuter le prix de revient de ces services à la commune de Melleville.

La Commune de Melleville souhaite renouveler cette convention pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Melleville pour l'année scolaire 2011-2012. La participation financière de la Commune de Melleville sera calculée en fonction des coûts réels de location de bassin et de transport des scolaires des élèves des classes de Melleville et Guerville auxquels seront appliqués les taux de répartition suivants (taux de répartition du SIVOS) :

- Ecole de Guerville : 27.79 % des coûts à la charge de la Commune de Guerville,
- Ecole de Melleville : 16.54 % des coûts à la charge de la Commune de Melleville,
- 55.67 % des coûts à la charge de la C.C.B.M.

Les éventuelles subventions qui pourraient être accordées pour le transport de ces scolaires à la piscine seront préalablement déduites de la participation financière de la Commune de Melleville.

24- Equipements communautaires – Apprentissage natation-transport scolaire vers la piscine – convention financière avec la commune de GUERVILLE

Les communes de Millebosc, Longroy, Melleville et Guerville sont regroupées au sein du R.P.I de la forêt d'EU.

Depuis 2006, des conventions ont été signées avec la commune de Guerville et la Communauté de Communes pour définir les modalités d'exécution de la location du bassin de la piscine de Mers les bains pour les élèves de l'école de Guerville et leur transport jusqu'à cet équipement.

A compter de l'année scolaire 2009-2010, il a été décidé de répercuter le prix de revient de ces services à la commune de Guerville.

La Commune de Guerville souhaite renouveler cette convention pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Guerville pour l'année scolaire 2011-2012. La participation financière de la Commune de Guerville sera calculée en fonction des coûts réels de location de bassin et de transport des scolaires des élèves des classes de Melleville et Guerville auxquels seront appliqués les taux de répartition suivants (taux de répartition du SIVOS) :

Ecole de Guerville : 27.79 % des coûts à la charge de la Commune de Guerville,
Ecole de Melleville : 16.54 % des coûts à la charge de la Commune de Melleville,
55.67 % des coûts à la charge de la C.C.B.M.

Les éventuelles subventions qui pourraient être accordées pour le transport de ces scolaires à la piscine seront préalablement déduites de la participation financière de la Commune de Guerville

25- Equipements communautaires – Apprentissage natation-transport scolaire vers la piscine – convention financière avec la commune de Saint-Rémy-Boscrocourt

Les communes de Saint-Rémy-Boscrocourt et d'Etalondes sont regroupées au sein d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Depuis 2006, des conventions ont été signées entre la Commune de Saint-Rémy-Boscrocourt et la Communauté de Communes pour définir les modalités de financement et d'exécution de la location du Bassin de la Piscine de Mers pour des élèves de l'école de Saint-Rémy-Boscrocourt et leur transport jusqu'à cet équipement. La Commune de Saint-Rémy-Boscrocourt souhaite renouveler cette convention pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Saint-Rémy-Boscrocourt pour l'année scolaire 2011-2012. La participation financière de la Commune de Saint-Rémy-Boscrocourt sera calculée en fonction des coûts réels de location de bassin et de transport des scolaires des élèves des classes d'Etalondes et de Saint-Rémy-Boscrocourt auxquels seront appliqués les taux de répartition suivants (taux de répartition du SIVOS) :

Ecole d'Etalondes : 61.97 % des coûts à la charge de la C.C.B.M

Ecole de Saint-Rémy-Boscrocourt : 38.03 % des coûts à la charge de la Commune de Saint-Rémy Boscrocourt

Les éventuelles subventions qui pourraient être accordées pour le transport de ces scolaires à la piscine seront préalablement déduites de la participation financière de la Commune de Saint-Rémy-Boscrocourt.

26- Equipements communautaires – Travaux transformateur piscine de Mers les Bains – demande de versement de fonds de concours à la commune de Mers les bains

L'article L 5214-16 (communauté de communes) du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre ces EPCI à fiscalité propre et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Les articles L 2321-2 et R 2321-1 du CGCT précisent que lorsqu'il s'agit de subventions d'équipement, elles doivent être retracées en section d'investissement et être amorties conformément aux articles précités.

Il est rappelé que trois conditions doivent être respectées :

-Le versement du fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et conseil municipal concernés.

-le fonds de concours doit contribuer à financer un équipement.

-Le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués.

Sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Mers les Bains, pour des raisons d'ordre technique et réglementaire, la commune est dans l'obligation de réaliser d'urgence des travaux de raccordement électrique pour continuer à alimenter la piscine.

Par demande du 19 avril 2011, la commune de Mers les Bains a sollicité la communauté de communes Bresle Maritime dans le cadre du financement de ces travaux.

Considérant que la CCBM utilise la piscine de Mers les Bains pour exercer sa compétence liée à

l'apprentissage de la natation pour les établissements scolaires, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement d'un fonds de concours évalué à 13 312,43€ dont le montant définitif devra être déterminé en fonction du prix de l'opération diminué des éventuelles subventions perçues par le maître d'ouvrage dans cette opération.

Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 204 - compte 204141 au budget général 2011.

27- Enfance et Jeunesse – ALSH 2011 – Fonctionnement et application du décret 2011-515 sur les modalités financières au niveau des conventions

Dans le cadre de la compétence « Développement et gestion de places d'accueils de loisirs (hors périscolaires) nouvellement créés sur le territoire de la communauté de communes », il s'agit de mettre en application le nouveau décret en date du 10 mai 2011 relatif au calcul de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Pour le fonctionnement des centres, il s'agit de mettre en application le nouveau décret.

Les mises à disposition concernent :

Les locaux communaux (salles et les différentes charges afférentes)

Il sera pris en charge par la CCBM et remboursé aux communes par mandat administratif :

Le personnel de ménage et de restauration

La mise à disposition du camping pour 300€

La mise à disposition d'un Directeur (convention établie à cet effet)

Cette mutualisation ne devra pas entraîner de distorsion de coût entre les communes et des modalités d'application seront recherchées en vue de simplification du fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer des conventions de mises à disposition pour la mise en œuvre des ALSH de l'année 2011.

28- Insertion – Mission Locale Dieppe-Côte d'Albâtre – cotisation 2011

Dans le cadre de sa compétence « action sociale : actions en faveur des jeunes via les missions locales d'insertion et PLIE », par délibération du 17 juin 2010, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion de la communauté de communes à la Mission Locale DIEPPE Côte d'Albâtre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement de la cotisation 2011 pour un montant de 21 856,80€ et dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2011.

29- Insertion – Mission Locale Picardie Maritime – cotisation 2011

Dans le cadre de sa compétence « action sociale : actions en faveur des jeunes via les missions locales d'insertion et PLIE », par délibération du 17 juin 2010, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion de la communauté de communes à la Mission Locale Picardie Maritime.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement de la cotisation 2011 pour un montant de 28 945,80€ et dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2011.

30- Aménagement Numérique – Syndicat Mixte Somme Numérique – cotisation 2011

Par arrêté inter-préfectoral du 25 juin 2009, la communauté de communes a été autorisée à étendre ses compétences à « l'aménagement numérique du territoire ».

Par délibération du 19 février 2009, le conseil communautaire a adopté une position de principe en vue d'une éventuelle adhésion au syndicat mixte « Somme Numérique » et sous réserve de connaître les

conditions d'entrée dans ce syndicat.

Par délibération du 25 juin 2009, le conseil communautaire a précisé les modalités d'exercice de cette compétence notamment au niveau des communes de la Seine-Maritime avec les possibilités éventuelles de partenariat avec le Conseil Général de la Seine-Maritime et a réaffirmé sa décision de principe d'adhésion au syndicat précité pour les communes de la Somme après levée des réserves.

Considérant les propositions de budget 2011 du syndicat mixte et indiquant une demande de cotisation de 7236 € pour la communauté de communes Bresle Maritime, soit une participation de 0,45€ habitant pour l'adhésion des 16 081 habitants de la Somme, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement de cette cotisation 2011 au syndicat mixte « Somme Numérique ».

31- Marché groupé de balayage mécanique – attribution MAPA et signature marché

Lors de la CAO du 27 mai 2011, l'entreprise Veolia Propreté a été retenue pour le balayage des voiries de 6 communes du territoire de la communauté de communes et du parc de Gros Jacques, pour une durée de 1 an non renouvelable, et pour un coût du linéaire traité (balayage humecté, évacuation et traitement) de 23,50€HT le Km linéaire.

L'ensemble de ce marché groupé s'élève à 6 711.15 €HT, soit 7 080.27 €TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer ce marché et toutes pièces s'y rapportant.

32- Marché groupé de sel de déneigement – convention constitutive avec les communes membres

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Marchés Publics autorisent la création d'un groupement de commandes, permettant à des collectivités territoriales de lancer une même et unique consultation.

Il est proposé dans ce sens d'établir une convention de groupement de commandes entre les communes et la communauté de communes Bresle Maritime. En vue de l'hiver prochain et afin d'obtenir une économie d'échelle, la communauté de communes Bresle Maritime en tant que coordonnateur du groupement souhaite lancer par convention un marché groupé de fourniture de sel de déneigement (palette, big bag).

Le choix du (des) attributaires se fera par rapport au prix et la qualité du produit. Le paiement au(x) cocontractant(s) sera assuré directement par les communes membres du groupement après réception.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer:

-d'une part, une convention constitutive de groupement de commandes entre les communes concernées et la communauté de communes.

-et d'autre part, ce marché de fourniture ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

33- CIDT – CG80 – répartition de l'enveloppe/projets des communes

Par délibérations en date du 25 juin 2009, le Conseil Communautaire a d'une part autorisé Monsieur le Président à signer le Contrat d'Investissement Département Territoire (CIDT) 2009-2011 formalisant le cadre du partenariat voulu entre le Conseil Général de la Somme et le territoire Bresle Maritime et d'autre part approuvé les modalités de sa mise en œuvre.

Pour le territoire Bresle Maritime, l'application des modalités retenues fixe la dotation à 15€ par habitant et par an, soit une dotation d'un montant de 738 855 €pour la période 2009-2011.

Cette dotation se répartit à hauteur de 443 313€pour les projets du territoire dont un seuil maximum (30%) de 132 994 €pour les opérations de voirie et de 295 542 €pour les priorités du Département dont un seuil minimum (20%) de 59 108 €pour les opérations relevant de la thématique Habitat.

Le Contrat d'Investissement Département Territoire (CIDT) 2009-2011 a été signé le 5 août 2009 entre le Conseil Général de la Somme et la Communauté de Communes Bresle Maritime.

Deux vagues d'appel à projets ont ainsi été lancées auprès des Communes de la Somme de la Communauté de Communes Bresle Maritime afin de recenser les projets à inscrire dans le cadre du CIDT.

Un groupe de travail constitué autour des Conseillers Généraux s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier les projets présentés dans le cadre du CIDT.

Notamment, le 19 novembre 2010, le groupe de travail constitué autour des Conseillers Généraux s'est réuni afin d'analyser les dossiers déposés dans le cadre de la deuxième vague d'appel à projets. Egalement, lors de cette réunion, le groupe de travail a décidé que dans le cas où les communes n'auraient pas mobilisé leurs crédits d'ici la date du 15 mars 2011, ceux-ci seraient redéployés vers des opérations prêtes à démarrer.

C'est pourquoi, le groupe de travail constitué autour des Conseillers Généraux, réuni le 8 juin 2011, propose de modifier la répartition de base du CIDT en transférant le solde des crédits du volet « projets du territoire » d'un montant de 94 244 € sur le volet « Priorités du Département ». Ainsi la dotation se répartirait entre :

- projets de territoire : 349 069 €
- priorités du département : 389 786 €

Sachant que la totalité des crédits du volet "projets du territoire" sont affectés, le Président propose en accord avec les Conseillers généraux concernés, de flécher le solde des crédits disponibles, soit 100 563 € à la réalisation des abords extérieurs du Centre aquatique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide:

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme le report du solde des crédits du volet « projets du territoire » d'un montant de 94 244 € sur le volet « Priorités du Département » soit un total restant de 100 563 € pour la réalisation des abords extérieurs du Centre aquatique,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général de la Somme la subvention afférente,
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

34- SNSM – versement d'un don

Considérant un intérêt communautaire particulièrement important pour la sécurité de ses habitants ainsi que pour sa population estivale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement d'un don de 3500€ soit 0,10€ par habitant pour aider la station SNSM du Tréport, organisme reconnu comme Etablissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970, et dans le but du remplacement de sa vedette d'intervention devenue obsolète.

Les crédits ont été prévus au compte 6713 du budget général 2011.

Fin à 20h30

Signatures des délégués présents

N°	Nom / Prénom	Emargement
1	Mme GUERIEL Marie-Thèrese (Allenay)	
2	Mme SUEUR Marthe (Ault)	
3	M. PARIS Jean (Ault)	
4	M. RICHARD Patrick (Ault)	
5	M. BRIERE Alain (Beauchamps)	
6	M. VAUTIER Gérard (Beauchamps)	
7	M. BUIRET Hervé (Buigny Les Gamaches)	
8	M. BARDOUX Claude (Bouvaincourt sur Bresle)	
9	M. POYEN Roger (Bouvaincourt Sur Bresle)	
10	Mme DAUMUR Lysiane (Dargnies)	
11	M. LOISEAU Dominique (Dargnies)	
12	M. CAVE Daniel (Embreville)	
13	Mme SUEUR Marianne (Embreville)	
14	M. FOSSE Lucien (Etalondes)	

15	M. FOSSÉ Gérard (Etalondes)	
16	Mme GAOUYER Marie-Françoise (Eu)	
17	Mme BRIFFARD Claudine (Eu)	
18	M. LENGLET Philippe (Eu)	
19	Mme COINTREL – CAREL Françoise (Eu)	
20	Mme ROBILLARD Dorothée (Eu)	
21	M. LEVESQUE Romuald (Eu)	
22	M. DIEPPOIS Bastien (Eu)	
23	M. BARBIER Michel (Eu)	
24	M. GREBOVAL Alain (Eu)	
25	M. FACQUE Eddie (Flocques)	
26	M. GROUT Jean-Claude (Flocques)	
27	M. DEPOILLY Guy (Friaucourt)	
28	Mme POULIE Fabienne (Friaucourt)	
29	Mr PECQUERY Jacques (Gamaches)	
30	Mr LENNE Patrick (Gamaches)	
31	Mr RENOUX André (Gamaches)	

32	Mr CHADELAUX Christian (Gamaches)	
33	M. MARCHETTI José (Incheville)	
34	M. BEAURAIN Jules (Incheville)	
35	M. LONGUENT Alain (Le Tréport)	
36	M. JACQUES Laurent (Le Tréport)	
37	M. BOULENGER Régis (Le Tréport)	
38	M. VERMEERSCH Philippe (Le Tréport)	
39	M. LOUVEL Jean- Jacques (Le Tréport)	
40	M. BILON Michel (Le Tréport)	
41	M. POUSSIER Philippe (Le Tréport)	
42	M. TROLEY Jean-Pierre (Longroy)	
43	M. BRECQUEVILLE Marc (Longroy)	
44	M. MAQUET Emmanuel (Mers-Les-Bains)	
45	M. THOMIRE Christian (Mers-Les-Bains)	
46	Mme DOUILLET Régine (Mers-Les-Bains)	
47	M. ALLEGRAND Jean-Louis (Mers-Les-Bains)	
48	M. DELEPINE Michel (Mers-Les-Bains)	

49	M. MARIETTE Daniel (Millebosc)	
50	M. DAVERGNE Jean-Claude (Oust-Marest)	
51	M. ABSIL Jean-Claude (Oust-Marest)	
52	Mme BOVIN Marylise (Ponts Et Marais)	
53	M. ACEBES André (Ponts Et Marais)	
54	M. BOULENGER Reynald (St Quentin Lamotte)	
55	M. DIZAMBOURG Jacques (St Quentin Lamotte)	
56	M. HENOCQUE Alain (Woignarue)	
57	Mme DEVAUCHELLE Mauricette (Woignarue)	